

## Nouvelles techniques de l'information et accès au patrimoine culturel

---

Philippe Avenier – Alain Maulny

**L**e succès rencontré par certains cédéroms et par les produits en ligne présentant des sites archéologiques célèbres ou de grands musées a rendu familier, dans l'esprit du public, le rapprochement des nouvelles technologies et du patrimoine culturel.

Ce type de réalisation prolonge, on l'ignore souvent, un travail en profondeur de documentation informatisée sur les monuments et sur les œuvres qui s'est engagé il y a de nombreuses années au ministère de la Culture et de la Communication et qui connaît un développement considérable aujourd'hui grâce à l'importance croissante du traitement numérique des informations, et tout particulièrement des images.

L'avènement du numérique a constitué en effet une opportunité incontestable pour organiser la documentation abondante accumulée ou produite quotidiennement, pour répondre aux besoins de stockage et de préservation de certains documents et pour assurer la diffusion des connaissances accumulées sur le patrimoine.

De nombreuses transformations sont intervenues en quelques années dans les domaines de la constitution de la documentation, de l'élaboration de contenus et de la généralisation de leur diffusion sur l'internet. Ces transformations affectent donc tout autant le travail des professionnels, l'offre destinée au public et les conditions d'accès aux richesses patrimoniales. Les exemples qui suivent, tous empruntés à des expériences

menées au ministère de la Culture et de la Communication sont là pour en témoigner. Ces expériences ont, bien entendu, des équivalents ailleurs, dans d'autres pays et dans d'autres institutions. Mais elles sont singulières dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une démarche déjà ancienne à l'échelle de l'internet puisqu'elles remontent, pour les premières, à l'année 1994, et où elles sont menées de façon coordonnée depuis leur origine.

### **Contexte initial**

Pour mieux apprécier les nombreuses modifications que nous venons d'évoquer, il convient de s'arrêter sur les débuts du développement de la documentation informatisée qui constitue encore aujourd'hui le soubassement à partir duquel s'élaborent une bonne partie des divers produits mis à la disposition du public.

#### ***L'Inventaire général des richesses artistiques de la France***

En 1964, André Malraux, alors ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, crée l'Inventaire général des richesses artistiques de la France. Composante de l'actuelle direction de l'Architecture et du patrimoine, l'Inventaire général est représenté au niveau de chaque direction régionale des Affaires culturelles par un service régional.

Sa mission est de recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre existante ou ayant existé dont l'intérêt artistique, archéologique ou historique lui donne vocation à figurer parmi le patrimoine national.

Il procède à deux sortes d'enquêtes. La première, topographique, est menée sur des aires d'étude programmées dans lesquelles tous les éléments du bâti sont examinés afin d'en extraire les plus significatifs qui seront étudiés. Parallèlement les œuvres mobilières publiques – exceptionnellement les œuvres mobilières privées – sont étudiées. La seconde, thématique, porte sur des domaines précis tel que le patrimoine industriel.

Les résultats de ces enquêtes sont rassemblés dans des dossiers contenant la localisation des œuvres étudiées, leur histoire et leur description sous forme textuelle et figurée. Ces dossiers, une fois reproduits sur microfiches, sont consultables dans les centres de documentation du patrimoine de chaque direction régionale des Affaires culturelles et, sous la forme de fiches signalétiques, sur les bases de données *Mérimée* pour l'architecture et *Palissy* pour le mobilier. Les illustrations sont, quant à elles, consultables sur la base *Mémoire*. Ce processus d'enregistrement informatique des données a été initié dès l'année 1969.

### **Les musées**

Quelques années plus tard, un travail systématique de documentation informatisée des collections publiques des musées a également été entrepris. Le procédé de collecte adopté au démarrage de ces opérations consistait à noter les informations sur des bordereaux, puis à les faire saisir pour les intégrer dans des bases de données thématiques. Ce travail était effectué non pas par les responsables des musées qui ne disposaient pas encore d'outils informatiques, mais par des équipes de l'administration centrale qui se déplaçaient partout en France et qui collectaient sur place les données, dont une partie figure sur les inventaires dressés par les conservateurs responsables des collections.

Ce travail a donné naissance aux premières versions des trois bases documentaires de la direction des Musées de France aujourd'hui accessibles par l'internet et couvrant les domaines des beaux-arts et des arts décoratifs (*Joconde*), de l'archéologie et de l'ethnologie.

### **Principales évolutions**

La mise en œuvre de ces contenus documentaires repose, on le voit, sur un travail systématique et de longue haleine qui, à ses débuts, n'a pas toujours été mis en lumière comme il aurait pu l'être, dans la mesure où les moyens de diffusion étaient limités. Les bases de données sont donc restées pendant plusieurs années réservées à un public principalement composé de spécialistes, avant de connaître un premier essor avec leur mise en ligne sur le minitel au début des années 1990.

L'interrogation était toutefois d'un confort moindre que celui de la version web utilisée depuis 1995 et ne comprenait évidemment pas d'images. L'intégration d'images correspondant aux notices descriptives des œuvres a incontestablement fait croître le développement de l'audience. La base *Joconde* totalise, par exemple, au premier semestre 2000 davantage de consultations – notices et images plein écran – que pour l'ensemble de l'année 1999 (65 000 notices consultées au premier semestre 2000, soit 360 par jour en moyenne, et 320 000 images plein écran).

Aujourd'hui, les bases de données documentaires s'imposent de plus en plus comme des relais indispensables entre des personnes travaillant notamment dans les domaines de l'image (publicité, édition, etc.) et les gisements d'information que constituent les musées, les agences photographiques et les centres de documentation.

Cette amélioration des outils existants a été le prélude à une série d'évolutions d'où se dégagent trois grandes tendances : la mise en ligne des informations sur le patrimoine, le développement de produits spécifiques, et la mise en place progressive d'une structuration de l'offre. L'ouverture du site web du ministère de la Culture et de la Communication en 1994 a permis de travailler simultanément dans ces trois directions.

Parallèlement à l'évolution de l'offre pour le public, les professionnels ont vu, pour leur part, les méthodes et les conditions de leur travail se modifier en profondeur.

### ***La mise en ligne de l'information***

On entend par là la diffusion en ligne d'une information jusque-là transmise par les moyens traditionnels utilisés en matière de communication écrite, qu'il s'agisse de dépliants, de plaquettes, de répertoires, de guides. En voici quelques exemples parmi bien d'autres.

#### *La version électronique de documents existants : les « Itinéraires du patrimoine »*

Conçus comme un outil d'incitation au tourisme culturel, les Itinéraires du patrimoine sont des publications des services régionaux de l'Inventaire qui invitent à emprunter des parcours inédits et à y découvrir la variété du patrimoine national. Ces itinéraires, édités au départ sous une forme papier, peuvent concerner un territoire, un édifice ou une thématique.

Le tirage de ces publications étant limité, la mise en ligne de leur contenu constitue une voie de diffusion nouvelle originale. Cette mise en ligne, pour une thématique concernant des objets inaccessibles répartis sur un territoire donné (par exemple une étude sur les effigies de la République, les Mariannes), est aussi un moyen de faciliter l'accès à l'information rassemblée sur ces objets.

#### *Le double électronique d'une exposition*

L'exposition « Etienne-Jules Marey : le mouvement en lumière », fut réalisée par la Cinémathèque française et la fondation Electricité de France et présentée à l'espace Electra, à Paris, au début de l'année 2000. Très visitée, son catalogue a rapidement été épuisé. L'exposition n'existe plus, mais son « double électronique », déjà en ligne durant l'exposition demeure accessible sur le web.

*Les sites web des musées*

Les sites web des musées participent à cette démarche dans la mesure où ils donnent lieu, dans la plupart des cas encore, à la diffusion d'une information déjà disponible sous une forme classique. Les plus complets ouvrent la voie à d'autres développements et proposent des informations sur les collections en privilégiant d'autres approches, pédagogiques ou ludiques par exemple.

*Les répertoires électroniques*

L'information peut également être présentée sous la forme d'une base de données classique. C'est le cas de *Muséofile*, répertoire des musées de France contrôlés par l'Etat et qui offre une série de renseignements concernant les aspects pratiques d'accès au musée, les collections, les services mis à la disposition du public, les bâtiments, l'environnement culturel, etc.

*Les portails*

Il faut enfin faire une place à part aux aides à la navigation. Pour que l'information mise en ligne soit accessible le plus rapidement possible, des portails, comme *l'internet culturel*, disponible sur le serveur du ministère de la Culture et de la communication, qui proposent un découpage thématique ont été réalisés.

*Les expositions virtuelles*

Outre la mise en ligne de données ou d'informations, d'autres produits, spécifiquement conçus pour l'internet se sont développés dès les débuts du serveur du ministère de la Culture et de la communication. Il ne s'agissait plus là de transposer une information déjà présentée par ailleurs, mais bien d'offrir un nouveau mode d'accès au patrimoine en utilisant toutes les ressources techniques du *World Wide Web*.

Ces produits proposent un scénario de présentation et constituent des créations à part entière. Ils permettent notamment de faire découvrir des aspects parfois mal connus du patrimoine culturel.

Le premier d'entre eux, *Le Siècle des Lumières dans la peinture des musées de France*, illustre bien cette démarche. Bâti sur une sélection de cent peintures de cent artistes du XVIII<sup>e</sup> siècle provenant de seize musées, il témoigne de la richesse du patrimoine des musées en réunissant des œuvres qui ne pourraient l'être dans la réalité pour des raisons d'ordre juridique ou de sécurité (fragilité des œuvres). Plusieurs entrées thématiques (peinture, cadre historique, généalogie des souverains, artistes, etc.) permettent d'avoir

accès à un commentaire, puis aux œuvres. L'offre s'est diversifiée et s'est notamment étendue à des domaines particulièrement prisés du public comme l'archéologie.

### ***Les sites archéologiques***

Dans ce domaine, l'état des résultats de la recherche, éléments d'information recueillis sous forme de relevés graphiques, de photographies et de textes, peut aujourd'hui être porté à la connaissance du plus grand nombre. La collection « Grands sites archéologiques » joue de ce point de vue un rôle important de valorisation et d'aide à la découverte en proposant la visite virtuelle d'une dizaine de sites majeurs.

### ***La structuration de l'information et la complémentarité des approches***

Devant le foisonnement des initiatives, ceux qui organisent l'offre se doivent d'offrir aux utilisateurs les moyens de consulter dans les meilleures conditions d'accessibilité les sites qu'ils ont mis en œuvre. A cet égard, deux types de développements peuvent être envisagés : ceux qui permettent la mise en relation avec d'autres sites existants, par le biais de liens hypertextes classiques, et ceux qui visent la mise en œuvre de nouveaux produits utilisant notamment les normes SGML et XML de structuration de la documentation.

### ***L'exemple des liens entre bases ou entre applications***

Le répertoire *Muséofile* évoqué ci-dessus est d'abord une base de données à usage interne de la direction des Musées de France. Sa version web, ouverte à tous, apporte une première information sur le musée, en regroupant des éléments sur la nature des collections, d'ordre pratique (accès, horaires, tarifs, services offerts, etc.), ou touristique (environnement culturel, par exemple).

Ces informations sont complétées par des accès directs aux bases documentaires nationales fournissant des informations plus détaillées sur les œuvres, au site web du musée et à des services touristiques, tel *iTi* qui propose des accès numérisés au plan des villes, des calculs d'itinéraire et qui intègre dans sa propre base les liens avec le répertoire *Muséofile*.

### ***Les dossiers électroniques***

Le travail de l'Inventaire général évoqué plus haut a donné lieu à l'élaboration de dossiers réunissant différentes sources d'information sur les

œuvres ou les monuments étudiés : notices descriptives, plans, photos, relevés, références bibliographiques, etc.

Une expérimentation menée sur les données concernant la ville de La Rochelle en collaboration avec l'INRIA, à partir de l'année 1995, a consisté à montrer la faisabilité d'un « dossier électronique » utilisant les standards SGML/XML et reposant sur une structuration de la documentation mise au point à travers l'élaboration de DTD. Cette structuration repose sur le travail des équipes qui produisent la documentation et bénéficie directement au public qui trouve là une mise en commun de l'information directement accessible, lui évitant d'avoir recours à plusieurs sources d'information hétérogènes. Cette expérimentation se poursuit aujourd'hui dans les régions Bretagne et Rhône-Alpes.

### ***La modification des méthodes de travail pour les professionnels***

Si les différents outils de diffusion modifient le rapport qu'entretient le public avec les sources d'information sur le patrimoine, ils modifient aussi les pratiques de ceux qui produisent cette information.

La méthode de travail de l'Inventaire, nous l'avons évoqué plus haut, repose sur des travaux de préparation documentaire, de repérage, puis de sélection des œuvres repérées, d'enquête approfondie sur le terrain par des équipes spécialisées (chercheurs, photographes, dessinateurs), enfin d'exploitation des données. Ces étapes de travail, dans le cadre du dossier électronique par exemple, ont sensiblement évolué avec le traitement informatisé des données.

Les musées pour leur part ont vu, à la fin des années 1980, l'arrivée sur le marché de logiciels de gestion des collections « clés en main ». L'utilisation progressive de ces nouveaux outils a permis de démultiplier le travail de saisie et de faciliter la mise en commun des compétences des différents acteurs qui concourent à la documentation sur les œuvres.

La richesse de l'information, organisée selon des normes descriptives communes, et son efficacité reposent en effet sur la complémentarité des apports des différents métiers : conservateur, documentaliste, régisseur des œuvres, responsable de la photothèque, restaurateur. Cette mise en relation permanente du travail des différentes équipes renforce son caractère collectif et lui confère une cohésion plus facile à obtenir que par le passé.

Une autre évolution significative est également visible dans le domaine des expositions virtuelles évoqué plus haut. Leur élaboration repose sur des équipes aux compétences variées, au sein desquelles collaborent des

historiens de l'art responsables du contenu, des techniciens du multimédia, des graphistes, des responsables de service culturel ou de communication.

### Questions posées et perspectives

Ce rapide tour d'horizon reflète le point de vue de ceux qui élaborent l'offre culturelle sur le réseau et qui essaient de l'organiser. Si l'on se place du point de vue du public, plusieurs remarques s'imposent :

- quasi inexistante il y a un peu plus de cinq ans sur l'internet, l'offre culturelle est aujourd'hui surabondante ;
- l'offre s'est également diversifiée : on est passé des outils de recherche comme les bases de données à des produits qui intègrent une dimension informative, éducative, touristique, etc. ;
- elle est enfin éclatée dans la mesure où les points d'accès se sont multipliés et que le nombre de sites où elle est présente s'accroît sans cesse.

Les efforts de structuration menés au ministère de la Culture et de la Communication constituent donc un début de réponse aux difficultés qu'implique la maîtrise de cette offre. Ils ne sauraient régler toutefois l'ensemble des problèmes d'accès et satisfaire la totalité des attentes.

La question du comportement des publics est en effet encore mal cernée. On connaît statistiquement, certes, les scores d'audience des sites, l'origine des connexions, le nombre de pages consultées et les volumes de données transmises, mais on est encore relativement limité dans l'interprétation de ces informations. Ces indications chiffrées renseignent sur l'usage du web, mais ne permettent pas de mesurer l'impact réel de celui-ci sur les pratiques culturelles et sur les évolutions éventuelles qui se font jour chez les visiteurs de musée par exemple.

Les tendances que l'on peut d'ores et déjà relever laissent penser qu'il n'y a pas réellement de concurrence entre l'offre virtuelle et l'offre réelle et qu'au contraire, un site web de musée peut jouer un rôle important de préparation à la visite. S'il n'y a pas concurrence, on ne peut donc pas dire que l'accès direct au patrimoine culturel ira en décroissant au bénéfice de l'accès virtuel comme on l'entend souvent dire. Il est même permis de penser que plus l'offre virtuelle organise la mise en cohérence des différents produits, plus on augmente les chances de voir s'établir une véritable complémentarité entre offre réelle et offre virtuelle.

En plus d'une information coordonnée au plan national, il faut qu'une coordination s'organise également au niveau international (les outils le permettent), et qu'une réelle interactivité permette d'orienter au mieux le développement des instruments qui sont mis à la disposition du public.



### **Accès aux informations**

Toutes les applications mentionnées ci-dessus sont accessibles sur le serveur du ministère de la Culture et de la Communication à l'adresse suivante : <<http://www.culture.gouv.fr>>.

On se référera en particulier :

– pour l'accès aux informations sur le patrimoine, à la rubrique « Bases de données-documentation » ;

– pour le dossier électronique de la ville de La Rochelle, à l'adresse : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/itinv/larochelle/index.htm>> ;

– pour des informations sur la numérisation du patrimoine culturel et sa programmation, à l'adresse :

<<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.htm>> ;

– pour accéder à d'autres sources d'information sur le patrimoine et les nouvelles technologies à la rubrique « Internet culturel » ;

– pour des références bibliographiques sur le multimédia et le patrimoine, à la base « Musées » (rubrique « Bases de données-documentation »).